

**AVIS PUBLIC SUITE À L'ADOPTION  
DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-1293  
MODIFIANT L'ANNEXE « B » DU RÈGLEMENT N° 202  
ET ÉTABLISSANT LES PARCOURS ET HORAIRES DES CIRCUITS  
DU SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES  
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda, tenue le 8 janvier 2024, le conseil a adopté le projet de règlement N° 2024-1293 remplaçant l'annexe « B » du règlement N° 202 de l'ex-Ville de Rouyn-Noranda et établissant les parcours et les horaires de l'ensemble des circuits du service de transport en commun de la personne sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda afin de :

- Retirer les arrêts suivants :
  - Circuit 10 : 3, 4, 9, 11, 15, 18, 20, 21, 23, 25 et 27
  - Circuit 20 : 57, 59, 82-1 et 83
  - Circuit 21 : 64-1, 66 et 69-2
  
- Déplacer les arrêts suivants :
  - Circuit 10 : 2, 5 et 28
  - Circuit 21 : 64-3

Le conseil municipal pourra adopter le projet de règlement N° 2024-1293 trente (30) jours suivant la publication du présent avis dans un journal local et son affichage dans les véhicules de transport en commun (article 48.25 de la *Loi sur les transports*). Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024  
et publié le 17 janvier 2024



Angèle Tousignant, greffière